Compte-rendu de la réunion du Comité de liaison de la section 04 pour la session d'automne 2011

• Budget

Les labos devraient voir leur budget chuter de 12% environ. En réalité, le budget global du CNRS reste constant, mais l'augmentation de la masse salariale induit une chute libre des crédits d'interventions diminuant encore la possibilité d'avoir une politique scientifique. Malgré de grosses économies par ailleurs (grosse chute des crédits spécifiques, des programmes incitatifs, suppression des post-docs CNRS...) les crédits des labos vont quand même diminuer. Une contrainte supplémentaire vient d'engagements passés et donc incompressibles sur les grands instruments avec plusieurs partenaires.

• Emplois

Un certain nombre de postes ne sont plus remplacés (15% de pertes entre retraite et autres départs) alors que les départs en retraite sont moins nombreux du fait de la pyramide des âges et du recul de l'âge de la retraite.
Le nombre de postes ITA est en chute libre (22 contre 32 l'année dernière à l'INP), en partie pour récupérer des postes en CR et préserver l'emploi chercheur. Le ratio ITA/chercheurs va baisser un peu plus alors que le but était de l'augmenter sensiblement. C'est n'est pas possible avec un budget aussi mauvais.

• Recrutement - promotions - concours

Pour la section en 2012, il y aura 6 postes des CR2, 1 CR1 et 8 DR2. On note une baisse sensible par rapport à 2011 (on avait eu 7CR2, 2 CR1 et 10 DR2). Au niveau du CNRS c'est 300 recrutements au lieu de 374.

Des nouvelles modalités devraient apparaître au concours CR dès cette année. Un décret[1] devrait passer à temps pour permettre la présélection sur dossier des candidats à auditionner. La possibilité de faire des auditions pour les concours DR a été envisagée, mais n'a pas été tranchée.

Les fléchages de postes sont abandonnés pour 2012. La direction a finalement reculé après avoir quand même demandé aux directeurs d'unité (DU) de faire remonter leurs vœux. La

[1] Le décret est paru le 09/12/2011 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024940605&fastPos=1&fastReqId=1850660632&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

manœuvre a donc été abandonnée, car mal préparée. Certains instituts veulent néanmoins communiquer après analyse les avis des DU (quand ils existent) aux sections à titre d'information. On ne sait pas si la décision est abandonnée ou reportée avec des modalités différentes dans le futur. L'INP envisage de mettre en place une consultation élargie des labos et des équipes comme l'avait suggéré la section au printemps 2011.

Suite au concours CR2 de 2011, le cas d'un candidat ayant finalement refusé son affectation a été discuté. L'affectation décidée par l'INP était différente de celle choisie par le candidat au moment du concours. La décision de l'Institut était motivée par une instabilité politique du labo choisi par le candidat. Malgré la réalité de la souveraineté de décision (après avis de la section concernée) que possède l'INP pour l'affectation finale des candidats, on peut se demander si les principes de légitimité des choix de la section d'une part et du libre arbitre des candidats d'autre part ne devraient pas prévaloir.

• Relation avec l'INSIS

Il ne faut pas oublier que la section est aussi sous tutelle de l'INSIS. La session a été marquée par la visite de Mme Schmidt-Lainé (dir. INSIS).

• Evolution du Comité national

Les périmètres et numérotations des différentes sections du CoNRS changent (la section 04 gardant cependant son numéro). Il y a création de 2 CID (commissions interdisciplinaires) : la 53 (interaction sciences de la matière et sciences du vivant ; modélisation) et la 54 (idem partie instrumentation et partie expérimentale).
Il faudra être vigilant par la suite pour cette restructuration n'entraîne pas désorganisation.

Changement à la direction du Secrétariat général du Comité national. Nicole Le Gal sera remplacée par Michelle Saumon (déléguée régionale IdF Sud).

Le CoNRS sera renouvelé l'an prochain. Face à la montée des super structures, c'est le seul endroit où un fonctionnement démocratique est préservé. Il est crucial en ces temps troublés que le passage de témoin se passe bien. L'amnésie risquerait de déboucher sur la mise en place d'un cadre administratif différent avec une perte de prérogative pour la section. L'enjeu est fort et ce renouvellement doit être préparé dès maintenant.
À bon entendeur, salut !